



## Vitalité Saint Pierre

24 avenue du Général de Gaulle  
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY  
Téléphone : 06 87 39 06 48  
Courriel : [randovitalite@free.fr](mailto:randovitalite@free.fr)  
Site : [vitalite-st-pierre.sportsregions.fr](http://vitalite-st-pierre.sportsregions.fr)

# Consignes en temps de crise sanitaire

La procédure décrite ici est bâtie dans le respect des règles définies par les textes légaux et/ou les recommandations de notre fédération et engage notre responsabilité.

**Connectez-vous, participez et profitez ... en respectant ces règles 😊 :**



- **Tout groupe se déplaçant dans l'espace public est limité en taille (à compter du 9 juin 2021, groupes de 25 personnes, animateur compris).**
- Pour une même sortie il peut y avoir autant de groupes que d'animateurs ou assistants
- Les différents groupes se déplacent séparément ; ils peuvent se suivre à distance de vue ; ils peuvent également, en concertation avec les autres, emprunter des chemins différents (dans ce cas ils signalent leur progression).
- Tous les participants sont identifiés, y compris les éventuels invités dont nous devons avoir les coordonnées complètes.
- Chacun est muni :
  - de sa licence ;
  - d'un masque : non pour marcher mais pour soigner quelqu'un, entrer dans un commerce, emprunter un moyen de transport ou approcher à moins de 200 m d'une gare ou à moins de 50 m d'une école aux heures d'entrée ou de sortie des élèves ou encore pour parcourir un espace public à accès réglementé ;
  - d'un flacon de gel hydroalcoolique ;
  - d'une paire de gants (on évite de les porter en permanence) et d'un petit sac poubelle ;
  - de ses boissons et friandises qu'il ne devra pas partager
- On marche à 2 m les uns des autres (j'ai bien dit deux mètres).
- L'animateur détient :
  - tout document (par exemple sa licence) attestant de sa qualification ;
  - le programme du club ou tout moyen indiquant que la sortie y est bien inscrite ;
  - la liste des participants ;
  - le plan du parcours ;
  - un téléphone portable avec la liste des numéros des autres animateurs ou assistants.
- L'assistant animateur détient :
  - Le plan du parcours ;
  - un téléphone portable pour joindre l'animateur et des éventuels autres assistants
- En cas de trajet en voiture avec rdv à la Poste ou (mieux) sur place : le covoiturage, bien que déconseillé, est possible mais sous des conditions strictes : 2 invités maxi, la voiture est aérée en permanence et naturellement.
- **Comme pour toute activité collective, où qu'elle se tienne, toute personne pensant ressentir après coup des symptômes d'infection est TENUE d'en avvertir sans délai le responsable, en l'occurrence l'animateur.**